



Bruxelles, le 30 août 2024.

KBC, KBC Brussels et CBC augmentent les taux d'intérêt des comptes à terme en euros à 6 et à 13 mois.

Offre soumise à conditions(*) et valable du 04/09/2024 au 15/09/2024 inclus.

Après un débat interne approfondi, mais en tenant compte des conditions actuelles du marché et afin d'offrir aux clients un meilleur rendement sur leurs réserves de liquidités dont ils peuvent se passer plus longtemps, KBC, KBC Brussels et CBC modifient temporairement le taux d'intérêt des comptes à terme en euros à 6 et à 13 mois. Cette offre est soumise à conditions (*) valable du 04/09/2024 au 15/09/2024 inclus.

Pour les comptes à terme KBC/CBC en euro d'une durée de 6 et 13 mois, ouverts durant la période susmentionnée, le taux d'intérêt brut exprimé sur une base annuelle est de :

- 4,00% pour le compte à terme KBC/CBC 6M début 1609
(Il s'agit d'un taux net de 2,80 %, après déduction d'un précompte mobilier de 30 %.
Pour 6 mois, il s'agit de 2,01% brut, soit 1,41% net)
- 3,80% pour le Compte à terme KBC/CBC 13M début 1609
(Il s'agit d'un taux net de 2,66 %, après déduction du précompte mobilier de 30 %.)

Les taux actuels sont disponibles sur demande dans les agences de KBC, KBC Brussels et CBC ou via KBC (Brussels) - et CBC Live.

Tous ces comptes à terme sont régis par le droit belge.

(*) Conditions de cette offre :

Vous ne pouvez souscrire qu'avec de "l'argent frais". Cela correspond à l'augmentation nette des avoirs sur vos comptes privés KBC (comptes à vue, comptes d'épargne, comptes à terme et comptes investisseur) dont vous êtes titulaire ou cotitulaire, entre le 30-08-2024 à 17h00 et la date où vous souscrivez au nouveau KBC/CBC Compte à terme 6M start 1609 ou au nouveau KBC/CBC Compte à terme 13M start 1609 (incluse).

Le montant minimum de souscription pour ces comptes à terme est de 500 euros.

Pour les clients qui ont déjà fait confiance à KBC/CBC en souscrivant au cours de la période écoulée un KBC/CBC compte à terme 6M start 1906 ou un compte à terme Forward Plus avec une échéance de 6 ou 12 mois, les rendements seront alignés aux rendements susmentionnés.

Précompte mobilier et frais

Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge de 30% (actuellement) sur le montant brut. Certains investisseurs peuvent toutefois prétendre à une exonération moyennant certaines conditions. L'explication de la fiscalité est applicable aux investisseurs particuliers soumis à l'impôt belge des personnes physiques. Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle et peut évoluer à terme.

Il n'y a pas de frais d'entrée ou de sortie pour les clients qui conservent le compte à terme jusqu'à l'échéance. Toutefois, si le client souhaite le remboursement anticipé du compte à terme avant la date d'échéance, la banque peut le racheter (remarque : la banque n'est pas obligée de racheter un compte à terme). La valeur que le client obtient au moment du rachat dépend des taux d'intérêt sur le marché et des frais que la banque prélève à ce moment-là. Ce coût s'élève à maximum 0,75 % du capital restant dû, toutefois ce coût peut changer à tout moment. Il n'est donc pas certain que le client récupère intégralement son capital initial dans ce cas.

Risques

Risque de faillite :

Tous les dépôts auprès de KBC Bank (y compris KBC Brussels) sont garantis à concurrence de 100.000 euros par personne, sous certaines conditions. En cas d'insolvabilité de KBC (par exemple une faillite), le client risque de perdre le montant des dépôts supérieurs à 100 000 euros ou le montant excédent peut être réduit ou converti en actions. (bail-in)

Tous les dépôts auprès de CBC Banque sont garantis à concurrence de 100.000 euros par personne, sous certaines conditions. En cas d'insolvabilité de CBC (par exemple une faillite), le client risque de perdre le montant des dépôts supérieurs à 100.000 euros ou le montant excédent peut être réduit ou converti en actions. (bail-in)

Risque d'inflation :

Les comptes à terme mentionnés présentent également un risque d'inflation. Une hausse soutenue des prix peut entraîner une perte de valeur du montant déposé.

Plaintes :

Votre agence est le premier point de contact pour vos plaintes. Si vous ne parvenez pas à un accord, vous pouvez vous adresser à KBC Gestion des plaintes, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, klachten@kbc.be, tel 016 43 25 94 ; CBC Gestion des plaintes, Avenue Albert 1er 60, 5000 Namur, gestiondesplaintes@cbc.be tel 081 80 31 63.

Si vous ne trouvez pas de solution appropriée, vous pouvez contacter l'asbl Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles, ombudsman@ombudsfin.be, www.ombudsfin.be.

Informations supplémentaires:

Il n'y a pas d'informations clés pour l'épargnant disponible pour ces comptes à terme.

[Compte à terme - KBC Banque & Assurance](#)

[Compte à terme - KBC Brussels Banque & Assurance](#)

[Compte à terme - CBC Banque et Assurance](#)

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Communication Corporate/
Porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service presse

Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens
Tél. 02 429 29 49 Tomas Meyers
pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos [solutions innovantes](#)
